

# D.I.C.R.I.M

## Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs



-  Inondation
-  Tempête
-  Grand froid
-  Canicule
-  Risque infectieux
-  Accident de transport de  
matières dangereuses
-  Risque sismique

# LE MOT DU MAIRE

Depuis plusieurs années, la commune de Saint-Erblon n'a heureusement pas eu à déplorer d'importantes inondations, ni subir des tempêtes hivernales ravageuses et encore moins de graves accidents technologiques. Cette situation favorable ne doit pas nous faire oublier la probabilité de ces risques ni les bons réflexes en cas de problème...

Pour préserver notre vigilance collective et pour que notre réactivité soit au rendez-vous, nous vous diffusons ce document communal d'information préventive pour que chacun soit acteur de sa sécurité et de celle de son voisinage.

Anticiper, reconnaître une alerte, se protéger et se comporter face à un danger avéré sont les maîtres mots de ce document que nous vous invitons à conserver précieusement car il recense les principaux risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés sur notre commune.

Prendre conscience des risques auxquels nous sommes exposés et assurer la sécurité de tous, c'est dans ce but que la municipalité a voulu fournir à tous ceux qui vivent et travaillent à Saint-Erblon ce document de référence : le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le Maire  
Hervé LETORT

## Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un **risque majeur** existe s'il s'avère qu'un événement dangereux peut se produire sur un secteur donné en causant de graves et importants dommages humains, économiques et environnementaux

Le **risque majeur** se distingue par deux caractéristiques :

- **Sa gravité** : les conséquences sont lourdes à supporter par les habitants et/ou les dommages aux biens sont importants
- **Sa fréquence** : si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas s'y préparer.

A quels risques majeurs sommes nous exposés à Saint-Erblon ?



Inondation



Transport de Matières  
Dangereuses



Tempête

## *En cas de danger ou d'alerte :*

**1- Abritez-vous et fermez tout**

**2- Ecoutez la radio ou la TV, consultez le site Internet de la commune ([www.saint-erblon.fr](http://www.saint-erblon.fr))**

**3- Respectez les consignes :**

- lisez les principales consignes qui figurent au DICRIM
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité
- ne téléphonez pas, afin d'éviter l'encombrement des lignes, les secours en ont besoin !

## *Les bons Gestes / Les bons réflexes : à avoir chez soi*

- Nourriture et eau
- Médicaments
- Lampe de poche
- Couvertures, vêtements
- Papiers personnels
- Radio à piles
- Matériel de confinement (ruban adhésif, arrêter la VMC, tissus pour colmater le bas des portes...)

## L'ALERTE : Comment la reconnaître ?

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens de communication :

- Messages diffusés par un véhicule municipal sonorisé
- Messages sur les panneaux d'information de la commune
- Site Internet de la commune ([www : saint-erblon.fr](http://www.saint-erblon.fr))
- Affiches, visite à domicile le cas échéant
- Médias classiques : Radio locale (France Bleu Armorique 103.1 FM), télévision régionale, presse...

# INONDATION

Les crues de l'Ise, affluent de la Seiche, sont qualifiées de crues lentes de plaine. Les crues sont le plus souvent hivernales et les deux tiers de celles-ci se produisent durant la période de décembre à mars.

La crue de l'année 1995 sur le bassin aval de la Seiche est la plus importante connue depuis 1937. Un plan de prévention des risques d'inondation a été élaboré par l'Etat et pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme .

## Les secteurs inondables sont :

- rue de l'Ise
- le moulin de Blochet
- les rives de la Seiche

Lors des crues de l'Ise, la rue de l'Ise peut être submergée et une déviation est alors mise en place par la commune. Le moulin du Blochet peut être isolé.

Repère de la cartographie PPRI	Crue de l'Ise 2	Crue de la Seiche
Exprimé en NGF	25.73	23.46



# Les bons Gestes / Les bons Réflexes

## A l'annonce des crues :



- Déplacez les voitures stationnées à proximité de l'Isère
- Fermez portes, fenêtres, aérations basses et veillez à l'étanchéité des parties basses pour freiner l'entrée de l'eau
- Coupez le disjoncteur électrique et le gaz pour éviter électrocution et explosion
- Rangez au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte identité, passeport, etc)

## Pendant l'inondation :



- Informez-vous de la montée des eaux
- Ne vous engagez pas en zone inondée
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Evacuez seulement si les services officiels (Etat, mairie) vous en donnent l'ordre

## Après l'inondation :



- Aérez et désinfectez les pièces
- Chauffez dès que possible
- Rétablissez l'électricité mais seulement après avis d'un professionnel et sur une installation sèche
- Circulez sur les routes avec prudence (chaussées boueuses et glissantes)
- Déclarez vos dégâts matériels à votre assureur

# TEMPÊTE

## Les phénomènes météorologiques

La commune est potentiellement menacée par des risques météorologiques qui ne lui sont pas spécifiques : chutes de neige, verglas, grand froid, tempête, orage, canicule, etc...

Les alertes météo sont en général diffusées par tous les médias classiques (radio, TV, presse,...). Le site de météo France ([www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)) est très régulièrement actualisé et diffuse en cas de besoin des bulletins d'alerte. Une information générale est disponible sur les services télématiques et téléphoniques de Météo-France : 0 892 68 02 35.

Niveau d'alerte	Conseils
	<b>Vigilance absolue</b> : des phénomènes dangereux d'une intensité exceptionnelle sont prévus : tenez-vous régulièrement informé.
	<b>Soyez très vigilant</b> : des phénomènes dangereux sont annoncés, tenez-vous informé et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
	<b>Soyez attentifs</b> : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont annoncés. Tenez-vous régulièrement informé de la situation.
	Pas de vigilance particulière

## Les bons gestes / Les bons réflexes

L'ensemble du département est exposé aux risques de tempête.

A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme de tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales.

### Avant la tempête :



- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture des bâtiments
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent
- Rentrer les animaux et le matériel
- Mettez-vous à l'abri

### Pendant la tempête :



- S'informer du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias
- Eviter tout déplacement à l'extérieur dans les zones boisées
- Suivre les consignes de sauvegarde

### Après la tempête :



- Couper les arbres ou branches qui menacent de s'abattre
- Eviter de monter sur les toits pour réparer sans moyens de sécurité
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre
- Prévenir les secours

# GRAND FROID

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Difficile à détecter dès le début, l'hypothermie touche d'abord les plus fragiles : personnes âgées sous traitement médical, nourrissons etc...

Les premiers symptômes sont une prononciation saccadée, une diminution de la coordination des membres (difficulté à marcher).



## Les bons Gestes / Les bons Réflexes



- Evitez les expositions prolongées au froid et au vent
- Habillez-vous chaudement avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau
- Couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides
- Alimentez-vous convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Vérifiez le bon fonctionnement de votre système de chauffage
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, appelez le SAMU social : 115

# CANICULE

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité en France. Les effets de l'exposition d'une personne à une température extérieure élevée pendant une période prolongée, et sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, peuvent être très néfastes.



Le dépassement des capacités de régulation thermique du corps humain peut entraîner de graves complications surtout chez les nourrissons, les personnes âgées et les personnes souffrant de pathologies chroniques.

En mairie, nous disposons d'un fichier nominatif de vigilance de personnes sensibles et isolées.

Les personnes qui le souhaitent peuvent venir se signaler.

Un réseau local de professionnels peut être actionné en cas de risque.

L'église peut être ouverte par les services de la mairie - espace frais - en cas de très fortes chaleurs.

## Les bons gestes / Les bons réflexes

### **Avant la Canicule :**

- Assurez-vous que votre habitation soit équipée de volets ou de stores
- Veillez que votre réfrigérateur fonctionne correctement

### **Pendant la canicule :**

- Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à celle de l'intérieur
- Ouvrez les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez régulièrement de l'eau
- Ne laissez jamais un enfant ou un animal dans une voiture au soleil



# RISQUE INFECTIEUX

On parle de risque infectieux, lorsque l'on évoque une contamination à grande échelle dans la population humaine (épidémie ou pandémie si le phénomène est de grande ampleur). Les dispositions applicables pour les risques infectieux sont la mise en application des bons gestes d'hygiène (se laver les mains, désinfectez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydroalcoolique). Parmi ces risques, celui de la pandémie grippale fait l'objet d'un plan national qui est décliné au niveau communal par différentes actions.

## Qu'est-ce que la pandémie grippale ?

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale. Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est de 1 à 7 jours et les signes cliniques durent 5 à 10 jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie.



## Les bons gestes / Les bons réflexes :

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant
- En cas de contagion, porter un masque afin de ne pas contaminer son entourage
- Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez informé du centre de vaccination correspondant à votre domicile



Lavez vous les  
mains



Si contagion,  
portez un masque de  
protection



En cas de vaccination  
nécessaire, vous serez  
contactés.

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque transport de matières dangereuses sur la commune est consécutif à un accident se produisant par voies routières (produits inflammables, toxiques, explosifs ou corrosifs) ou sur l'oléoduc (pipeline) entre La Moissonnais et Château Létard ou sur la canalisation de gaz - gazoduc - situé en limite de la commune de Pont-Péan . Il peut donc, à priori, survenir en plusieurs lieux de la commune.

Il peut se produire l'un des événements suivants ou plusieurs d'entre eux : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique dans l'air, pollution des eaux et des sols.



*Bornes indiquant le passage de l'oléoduc sur la commune de Saint-Erblon*

## Les bons Gestes / Les bons Réflexes

### Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donnez l'alerte pompiers – 18 ou 112 et gendarmerie -17 en précisant le lieu, et si possible, la nature du moyen de transport (camion, conduite.....), la nature du sinistre (explosion, incendie, écoulement...)
- Informez la mairie
- Conformez-vous aux consignes de secours qui recommandent de se mettre à l'abri, soit de quitter la zone dangereuse (éloignement au minimum à 300m)
- Si vous êtes chez vous, fermez tout (fenêtres, gaz et électricité)
- Si le nuage toxique se dirige vers vous, et si vous ne trouvez pas de bâtiment à proximité, éloignez-vous selon un axe perpendiculaire au vent
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux
- S'informez du niveau d'alerte, des messages diffusés par les médias et du site Internet de la mairie



Prévenir les  
secours

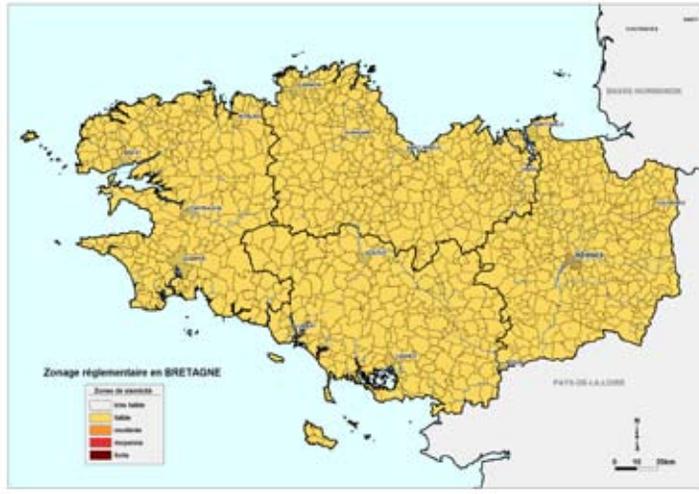


Transport de matières  
dangereuses



Se mettre à  
l'abri

# RISQUE SISMIQUE



Le Département d'Ille-et-Vilaine est classé en zone faible, c'est à dire avec des risques de sismicité de faible intensité mais non nulle.

La construction parasismique et la maîtrise de l'urbanisme face à ce phénomène n'imposent pas d'exigences particulières pour la construction d'habitation, par contre elle en prévoit pour des bâtiments publics depuis octobre 2010.

Voir décret N° 201-1254 du 22 octobre 2010.

# Les bons gestes et les bons réflexes

## Avant le séisme :

Le tremblement de terre est un phénomène brutal. Aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.

## Pendant le séisme :

- Au moment de la secousse : prendre garde aux chutes d'objets,
- Dans la rue, s'éloigner des constructions
- A l'intérieur de chez vous, s'abriter sous une table ou dans un local réduit (toilettes)

## Après le séisme :

- Ecouter la radio ou les médias pour suivre les consignes d'urgence
- Couper les réseaux : eau, gaz et l'électricité
- Evacuer l'immeuble ou votre maison, si un risque d'effondrement est avéré
- Evaluer les dégâts et les dangers.



# Numéros utiles

**Pompiers : 18 ou 112**

**Gendarmerie : 17**

**SAMU : 15**

**SAMU Social : 115**

**Centre antipoison : 02 99 59 22 22**

**GRDF** (sécurité) : 0 810 433 035

**ERDF** (Dépannage) : 0810 333 035

**Eau** (Dépannage) : 0 811 902 902

**Météo France** : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

**France Bleu Armorique** : 103.1 FM

**France Inter** : 1 852 GO et 93.5 FM

**TV Rennes**

**Préfecture d'Ille et Vilaine :**

0 821 80 30 35

## MAIRIE

**Place des Droits de l'Homme - BP 23 013**

**35230 SAINT-ERBLON**

Tél. : 02 99 52 34 08 - Fax : 02 99 52 30 23

Courriel : [mairie@saint-erblon.fr](mailto:mairie@saint-erblon.fr)

[www.saint-erblon.fr](http://www.saint-erblon.fr)

*Guide réalisé par la municipalité de Saint-Erblon*

